



Faillite personnelle, possibilité de créer une sarl?

Par **olivier47**, le **27/10/2010** à **18:03**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter pour les renseignements suivants:

Suite à la liquidation judiciaire de mon entreprise individuelle, je viens de recevoir une convocation au tribunal de commerce de Agen sous le titre "Signification d'une requête et d'une ordonnance de citation devant le tribunal de commerce de Agen". Monsieur Le Procureur de la République va donc me signifier mon interdiction de gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement, de droit ou de fait, toute entreprise commerciale, industrielle, artisanale, toute exploitation agricole, ou toute autre entreprise ayant tout autre activité indépendante et toute personne morale, pour une durée de 5 ans minimum, sur le fondement de l'article L 653-8 et L 653-11 du Code de Commerce.

J'aurais souhaitez savoir s'il était possible que je devienne associé d'une SARL?

Merci par avance pour votre réponse.